



Comité Auvergne de SCRABBLE
Centre Associatif COURTY
2 avenue BERGOUGNAN
63400 CHAMALIERES

à

Membres du BD et aux Clubs
du Comité Auvergne de Scrabble

Le 6 novembre 2011

Compte-rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire
du Comité Auvergne de Scrabble
du 05 novembre 2011

Ordre du jour :

- 1°) AGE – Actualisation des Statuts du Comité**
 - **Rappel des modifications envisagées**
 - **Vote**
- 2°) AGO – Règlement Intérieur**
 - **Rappel des modifications**
 - **Vote**
- 3°) Questions diverses**

Présents :

Membres du BD : Bouchard Gisèle, Lagrange Monique, Rives Agnès, Troubat Frédéric, Vuvant Nathalie.

Délégués : Allagnat Lionel, Cohard Pierre, Haniez Catherine, Mazoyer Anne-Marie, Perret Raymond.

Clubs : Bouchard Pierre, Cohard Michèle, Crecy Marie-France, Decharne Monique, Exposito Emmanuel, Garnier Marie-Louise, Lagrange Jean, Laplace Ginette, Lecacher Joël, Mathieu Nadine, Maussang Lucienne, Mussier Monique, Nugier Denise, Raynaudon Colette, Tavernier Monique.

Représentés : 100 personnes.

Nombre de votants : 125

La nouvelle présidente ouvre la séance par une présentation des membres du Bureau Directeur et des délégués élus lors de l'Assemblée Générale du 09 octobre 2011 :

- Présidente : Agnès RIVES
- Secrétaire : Monique LAGRANGE
- Trésorier : Didier BOURGEON
- Trésorière adjointe : Nathalie VUVANT
- Secrétaire Adjoint : Jean-François CASTANIER (responsable des licences)
- Webmestre : Frédéric TROUBAT
- Secrétaire de la Section « Jeunes » : Gisèle BOUCHARD
- Délégué A.G. Fédérale : Raymond PERRET
- Délégué A.G. Fédérale : Pierre-Louis COHARD
- Déléguée A.G. Fédérale : Anne-Marie MAZOYER
- Délégué Scrabble scolaire : Lionel ALLAGNAT
- Déléguée Arbitrage : Catherine HANIEZ

1°) - Modification des Statuts :

Les modifications apportées aux Statuts ont été examinées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2011, le quorum n'ayant alors pas été atteint, le vote n'avait pas pu avoir lieu. Les modifications concernent les articles 9-1 ; 9-2 ; 10 ; 10-1 ; 10-2 et 12. (Voir annexe 1)

Résultats des votes : Abstention :0 ; Contre :0 ; Pour :125
Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

2°) – Modification du Règlement Intérieur :

Les textes ont été adaptés et examinés en détail lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2011 (voir annexe 2)
Le nouveaux texte est soumis au vote ce jour.

Résultats des votes : Abstention :0 ; Contre :0 ; Pour :125
Le nouveau Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

3°) – Questions diverses :

- Championnat Promotion des séries 5, 6, et 7 :

Pour ce qui concerne le mode de qualification des joueurs pour le Championnat 2012, le même principe de répartition que les années précédentes a été retenu pour chacun des trois départements. Sur la base du même quota de joueurs attribué par la Fédération, les joueurs seront qualifiés lors des Championnats Départementaux, à savoir, les deux premiers SN5, les deux premiers SN6, le premier SN7. En l'absence de joueurs de série 7, cette cinquième place qualificative sera attribuée dans l'ordre du classement, au scratch.

- Championnat de France toutes catégories :

Seul le Championnat Régional permet d'attribuer les qualifications pour le Championnat de France.

La séance est levée et se termine autour du verre de l'amitié.

Monique LAGRANGE
Secrétaire du Comité Auvergne